

REUNION DU 07 juillet 2011

Tous les membres du Conseil Municipal de Livinhac-le-Haut sont convoqués jeudi 07 juillet 2011 à 20 h 30, dans la Salle du Conseil de la Mairie.

Monsieur Roland JOFFRE, Maire, préside et ouvre la séance.

Présents : MM. JOFFRE, BENAZETH, COURNEDE, ROCHE, RUMEAU,
Mmes FOULQUIER, GARRIGOUX-ALLIGUIE, GIROU, MAS, REMES

Absents : CANTALOUBE, ROQUEFORT

Excusés: ALARY (donne pouvoir à ROCHE), MOLENAT (donne pouvoir à RUMEAU), TOURNIE (donne pouvoir à GARRIGOUX-ALLIGUIE)

ORDRE DU JOUR

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en la mémoire de Monsieur Pierre GLEYAL, ancien maire et Président du CCAS de Livinhac-le-Haut.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

01/ SIAEP : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU.

Monsieur le Maire donne une copie du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Nord-Decazeville établi le 06/06/2011 par la DDT, pour l'exercice 2010, selon l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire indique que ce rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2010.

Monsieur le Maire précise que toutes les communes membres du Syndicat doivent donner leur avis sur les résultats de ce rapport.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

02/ SIEDA : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC (1^{er} JANVIER 2012- 31 DECEMBRE 2015).

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de l'Aveyron (SIEDA) a décidé de proposer, par une délibération du 23 juin 2011, aux collectivités qui le souhaitent, de procéder à la création un groupement de commandes dans le cadre de l'entretien des installations d'éclairage public.

Les prestations à réaliser par les entreprises couvriront :

- L'entretien préventif – remplacement systématique des sources lumineuses – nettoyage des lampes – visite sécurité des installations
- L'entretien curatif – dépannages ponctuels
- Mise en place et suivi de la cartographie informatisée

Le SIEDA se propose d'être le coordonnateur du groupement de commande, à ce titre il aura la charge, comme défini dans la convention de groupement de commande, de signer le marché, de le notifier et de l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la décision d'adhérer à ce groupement appartient à la commune. Cependant, dans le cas où la commune n'adhérerait pas, elle devra assurer directement l'entretien de ses installations sans l'intervention technique et financière du SIEDA.

Monsieur le maire souligne qu'en adhérant à ce groupement de commande, tout sera mis en œuvre pour maintenir le tissu artisanal local impliqué dans ce secteur, dans le respect du libre jeu de la concurrence.

Où cet exposé, le conseil municipal propose d'adhérer à ce groupement de commandes pour l'entretien des installations d'éclairage public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'adhérer au groupement de commande pour l'entretien des installations d'éclairage public coordonné par le SIEDA
- d'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement de commande destinée à mandater le SIEDA pour signer le marché, le notifier et l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement.
- d'inscrire sur le budget des années correspondantes les sommes définies dans la convention de groupement pour l'entretien des installations d'éclairage public.

03/ QUESTIONS DIVERSES

Présentation du projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) :

Monsieur le maire souhaite présenter à l'assemblée le SDCI proposé par la Préfecture de l'Aveyron à l'ensemble des communes, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des syndicats de communes et des syndicats mixtes qui doivent donner leur avis sur ce projet avant le 31 juillet 2011 sachant que sans réponse des collectivités à cette date, l'avis est réputé favorable.

Monsieur le Maire souligne l'importance de cette présentation qui va profondément modifier la carte de l'intercommunalité en Aveyron et veut porter à connaissance ce schéma aux conseillers municipaux afin de leur donner la vision étatique de notre territoire.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROCHE, 1^{er} adjoint, pour présenter ce projet.

Monsieur ROCHE explique que ce projet résulte de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales qui impose l'achèvement et la rationalisation de la carte de l'intercommunalité.

Cette loi poursuit quatre objectifs à concilier entre eux (la définition de territoires pertinents, la rationalisation des structures existantes, l'accroissement et le rééquilibrage de la solidarité financière, et la réduction très significative du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes) dans le but de construire des territoires solides, pérennes et solidaires, de rapprocher « le rural » et « l'urbain », et de consolider le rôle des pôles d'emplois et de services au bénéfice de l'ensemble du territoire tel que le vivent déjà les aveyronnais.

Afin d'expliquer ces objectifs, Monsieur ROCHE présente à l'assemblée l'organisation et le fonctionnement actuel du territoire à l'échelle départementale (pôles fédérateurs, économie de proximité, espaces à faible densité), les territoires vécus, les grands territoires de projet (cohésion géographique, économique, culturelle et sociale) et l'intercommunalité existante (1 communauté d'agglomération et 35 communautés de communes).

A partir de l'existant, la Préfecture souhaite, via ce schéma, se préparer aux nouveaux enjeux de développement, rapprocher urbain et rural, ne pas compromettre les évolutions futures. Elle propose donc une intercommunalité aboutie à 12 communautés de communes avec une variante à 16 communautés de communes. La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) dispose de 4 mois (du 1^{er} août 2011 au 30 novembre 2011) pour émettre son avis sur le projet et les propositions complémentaires faites par les conseils municipaux, les EPCI, les syndicats de communes et les syndicats mixtes. Le 31 décembre 2011, la Préfecture approuve le schéma modifié et dispose de pouvoirs temporaires jusqu'au 1^{er} juin 2013 afin de mettre en place ce schéma.

Monsieur le Maire et Monsieur ROCHE expliquent à l'assemblée que le schéma proposé tend à faire disparaître la Communauté de Communes de la Vallée du Lot (CCVL) en fusionnant la CCVL avec la Communauté de Communes du Bassin Decazeville Aubin (CCBDA) et en rattachant les communes de Bouillac et Valzergues.

Suite à la présentation de ce schéma, plusieurs réunions d'information et de réflexion ont eu lieu afin d'étudier le nouveau paysage de notre intercommunalité proposée par la Préfecture, mais aussi ce qui pourrait être proposé contrairement au schéma.

Ces réunions ont essayé de déboucher sur la création de groupe de travail qui n'ont jamais vu le jour.

La Communauté de Communes du Bassin Decazeville Aubin a pris l'initiative de convoquer toutes les communes concernées par ces éventuelles fusions afin de leur présenter un projet d'intercommunalité et souhaitait connaître la position des communes et EPCI.

Monsieur le Maire souligne qu'il a interpellé à plusieurs reprises le Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot afin que ce projet soit présenté à tous les délégués et débattu en conseil communautaire. A ce jour, il n'y a toujours pas eu de réponse positive.

Monsieur le Maire souhaitait présenter le projet avant de le mettre à l'ordre du jour du Conseil Municipal afin que les membres de l'assemblée puissent réfléchir sereinement et en toute connaissance de cause.

Où cet exposé, les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance de toutes ces informations et il est proposé à l'unanimité de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal (mercredi 27 juillet 2011) le schéma afin que la commune se positionne quant au projet d'intercommunalité proposé par la Préfecture.

SIAEP Nord Decazeville : Monsieur le Maire indique que le SIAEP Nord Decazeville est confronté à ce schéma départemental de coopération intercommunale. Il est prévu la création d'un syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable composé des syndicats des collectivités suivantes : SIAEP Montbazens Rignac, SIAEP du Ségala, SIAEP de Muret le Château et Conques, SIAEP Nord Decazeville, Syndicat des eaux de Foissac, SIAEP du Plateau des Costes Gozon, SIAEP du Liort Jaoul, SIAEP de la région de Vailhourles, SIAEP du Viaur et des communes de Rodez et Villefranche-de-Rouergue. Une réunion d'information et de débats est prévue le lundi 18 juillet 2011 à 09H30 avec l'intervention d'un responsable du Syndicat de Montbazens-Rignac et la possible intervention d'un représentant de l'Etat afin de répondre à différentes interrogations.

Boulodrome : Monsieur le Maire et Monsieur COURNEDE informent l'assemblée que 14 peupliers ont été abattus. Par ailleurs, un devis a été demandé pour l'implantation d'un poteau d'éclairage au boulodrome, à l'impasse du Petit et au Petit.

Aire sport et loisirs : Elle est opérationnelle depuis le 06 juillet 2011.

La séance est levée à 23H30